

politix

revue des sciences sociales du politique

2012

98 | Politiques scolaires

Éditorial

Dossier : Politiques scolaires

Coordonné par Frédéric Sawicki

- Pour une sociologie des problématisations politiques de l'École
Frédéric SAWICKI 9
- La mise en système et l'économicisation de l'enseignement en France
au début des années 1950 : la fonctionnalisation d'une institution
Philippe BONGRAND 35
- Réinventer l'école, réinventer l'administration
Une loi pédagogique et managériale au prisme de ses producteurs
Sylvie AEBISCHER 57
- Le Conseil national des programmes (1985-1994) :
l'institutionnalisation chaotique d'une entreprise réformatrice
Pierre CLÉMENT 85
- Les résistances de la carte scolaire
Les limites du volontarisme politique dans l'action publique
Lorenzo BARRAULT 109
- L'eupéanisation de l'École française en débat : le cas contrasté
de l'évaluation des établissements scolaires
Hélène BUISSON-FENET et Xavier PONS 129
- La création et la diffusion du « bac théâtre » :
une offre scolaire promue « d'en bas »
Claire LEMÊTRE 147

Varia

Participation électorale, pénétration de l'État et violence armée
dans la crise politique turque de la seconde moitié des années 1970
Contribution à l'analyse des crises politiques longues

Benjamin GOURISSE 173

Notes de lecture 195

Abstracts 215

Éditorial

Ce numéro de *Politix* est né d'un triple constat : celui du long désintérêt de la science politique française pour les politiques et les institutions scolaires, si l'on désigne par là les programmes d'actions publiques et les modes et instruments de gouvernement et d'administration qui concernent l'enseignement primaire et secondaire ; celui de la monopolisation corrélative de ce domaine, d'une part par des experts (statisticiens, hauts fonctionnaires, universitaires ayant occupé d'importantes responsabilités administratives dans l'Éducation nationale...) préoccupés avant tout d'évaluation, d'autre part par des sociologues, des économistes et des spécialistes de sciences de l'éducation qui, en partie par tropisme disciplinaire, tendent à privilégier l'analyse des effets des politiques publiques au détriment de leur conception et de leur légitimation ; celui enfin, de l'émergence récente d'une génération de politistes et de sociologues qui a entrepris de compléter les approches centrées sur les établissements et les usagers de l'École par une investigation des acteurs et des instances gouvernementaux, nationaux et internationaux, qui élaborent et légitiment les grandes orientations et les nouveaux instruments des politiques scolaires et éducatives. Sans privilégier cette seule échelle d'analyse et négliger en conséquence les usages que font les acteurs locaux ou intermédiaires des normes et des ressources définies et distribuées nationalement, voire internationalement, ce sont ces travaux récents que *Politix* entend ici mettre à l'honneur.

Les politiques scolaires ont longtemps été réputées évoluer uniquement sous le coup de la « demande sociale », celle des parents et des entreprises ; en quelque sorte malgré l'institution, réputée conservatrice car traversée par de nombreuses logiques corporatistes qui se manifestaient y compris à l'intérieur de la puissante Fédération de l'Éducation nationale (FEN). Or, en trente ans, l'Éducation nationale a considérablement changé, moins selon ses analystes, sous la seule pression « extérieure », que de l'intérieur. Si cette idée, défendue notamment par Antoine Prost, peut être discutée, les changements n'en sont pas moins patents : ils se traduisent, le plus visiblement, par l'explosion des effectifs de l'enseignement secondaire puis de ceux du supérieur, mais aussi dans le mode de gouvernement des établissements : plus autonomes vis-à-vis de l'administration centrale dans la définition de leur offre pédagogique mais aussi plus dépendants des collectivités territoriales et davantage soumis à de multiples procédures d'évaluation fondées sur leurs résultats et non sur leur capacité à suivre les directives, les écoles, collèges et lycées (généraux, technologiques et professionnels) de la fin des années 2000 et les conditions d'exercice des métiers qui les composent (y compris le métier d'élève) n'ont plus grand-chose à voir avec ceux de la fin des années 1970.

Ces mutations ont nourri un développement important des recherches sur les politiques scolaires et alimenté d'importantes controverses quant à l'avènement d'une école « post-bureaucratique », « néo-libérale », voire « capitaliste ». Dans son introduction, Frédéric Sawicki s'efforce à grands traits d'en dresser un bilan non exhaustif, en recensant les principales questions que ces recherches posent à la sociologie de l'action publique, dont elles s'inspirent beaucoup par ailleurs. Il pointe aussi certaines de leurs limites, notamment le fait qu'elles ont eu tendance à privilégier l'échelle locale au détriment des acteurs et des institutions en lutte pour imposer une problématisation dominante de ce que doit être l'École et les solutions à apporter à ses maux. En prenant appui sur les travaux des chercheurs intervenant dans ce numéro, F. Sawicki insiste sur la nécessité d'interroger les conséquences sur les politiques scolaires de leur forte politisation, de mieux prendre en compte les dispositions de ceux qui les conçoivent et d'approfondir l'analyse des problématizations qui les informent.

En revenant sur la genèse de la réforme de l'enseignement secondaire qui a abouti, au tournant des années 1960, à la création des collèges d'enseignement secondaire (CES) et des collèges d'enseignement technique (CET), Philippe Bongrand incarne cette démarche. Il montre comment ce changement est le fruit de la convergence entre les pressions exercées par les milieux économiques (patronaux et agricoles) pour disposer d'une main-d'œuvre plus qualifiée et l'action de réformateurs au sein de l'institution scolaire préoccupés avant tout par sa démocratisation, laquelle n'a pu s'opérer que par la circulation de savoirs qui ont étayé et rendu compatibles des lectures économiques et démocratiques de l'enseignement. C'est bien ainsi à la production d'une nouvelle problématisation de

l'école en opposition avec la problématisation élitiste fondée notamment sur la préservation du savoir classique qui prévalait jusque-là qu'on assiste alors.

Plusieurs travaux récents ont souligné l'influence des cabinets des ministres de l'Éducation nationale dans la mise en forme des réformes intervenues depuis les années 1980. Sylvie Aebischer pose que c'est tout particulièrement le cas de la loi d'orientation de 1989, dite « Loi Jospin ». Derrière le slogan – devenu un stigmatisme dans la bouche des défenseurs d'une conception élitiste de l'institution –, « mettre l'enfant au centre », cette loi constitue selon elle le premier texte qui formalise une conception néo-managériale de l'institution. Elle explique le paradoxe apparent qui voit porter cette réforme par un gouvernement socialiste, en revenant sur les trajectoires des conseillers techniques. Entretenant, du fait de leurs origines sociales et de leurs trajectoires scolaires, un rapport distancié aux savoirs et à la discipline scolaires, socialisés professionnellement dans l'administration de l'Éducation nationale et non dans la recherche pédagogique, ils ont une vision très péjorative des syndicats enseignants et adhèrent très majoritairement à la nécessité d'une « Réforme de l'État » qui passe par la responsabilisation et l'autonomisation des acteurs et la généralisation de l'évaluation.

Pour atteindre ces derniers objectifs, les réformateurs ont dû employer diverses stratégies destinées à contourner les syndicats, les corps d'inspection et certains secteurs de la haute administration de l'Éducation nationale. La mise en place du Conseil national des programmes (CNP), étudiée ici par Pierre Clément, en est une. Institué pour affaiblir l'inspection générale et la direction des lycées et collèges en prenant appui sur des universitaires de renom, le CNP a préparé et légitimé la réforme en profondeur des programmes du second degré, dont le socle commun de connaissances et de compétences constitue l'aboutissement, dans le but de « laisser plus d'autonomie et de responsabilités aux échelons locaux ».

On aurait pourtant tort d'interpréter les réformes mises en œuvre au cours des deux dernières décennies comme le fruit d'un « projet réformateur » global et univoque, parfaitement planifié. Ainsi, décentralisation ne rime pas nécessairement avec autonomisation des établissements et renforcement de la liberté des parents de choisir leur école. Le cas de la réforme de la carte scolaire, tel qu'analysé par Lorenzo Barrault, en apporte la démonstration. Bien que la compétence de fixer la carte scolaire ait été transférée aux collectivités territoriales en 2004, son « assouplissement », voire sa « disparition » ont été au cœur du programme de Nicolas Sarkozy en 2007. Une fois élu, la mise en œuvre de sa promesse s'est heurtée aux contraintes gestionnaires des collectivités territoriales dont les responsables administratifs et les élus ne souhaitaient ou ne pouvaient pas prendre le risque de se heurter à des problèmes de répartition des flux, si bien que le nombre de dérogations accordées n'a que très peu crû.

L'analyse détaillée de la mise en œuvre des réformes néo-managériales, comme le démontrent Hélène Buisson-Fenet et Xavier Pons à propos de l'évaluation

des établissements, révèle qu'il y a très loin des discours et des intentions affichées à la réalité des pratiques. Les injonctions européennes et internationales sont au mieux détournées par les acteurs nationaux et locaux en fonction de leurs propres intérêts, soit restent lettres mortes, l'administration n'étant pas en mesure ou n'ayant pas d'intérêt pratique à les mettre en œuvre.

Ce numéro de *Politix* n'entend en rien promouvoir un retour à une conception « *top-down* » de la production des politiques scolaires. Une telle orientation serait proprement ridicule. Elle tournerait le dos tant aux résultats des recherches menées ces vingt dernières années qu'aux acquis les plus stimulants de la sociologie de l'action publique qui convergent pour établir que l'action publique procède à la fois de haut en bas et de bas en haut. Comme le montre ici Claire Lemêtre à propos de la création d'une option « théâtre » au baccalauréat, les politiques scolaires sont co-produites à tous les niveaux de l'institution : dans ce cas, c'est l'autonomisation des établissements scolaires amorcée dans les années 1980 qui, en ouvrant des espaces de liberté à des innovations pédagogiques, a eu pour effet de modifier les cadres réglementaires nationaux. De manière générale, les réappropriations des normes et des ressources par les « *street-level bureaucrats* » et les « usagers » ou les anticipations par les gouvernants de ce qu'elles pourraient être, modifient en permanence les orientations politiques générales, en particulier dans un secteur soumis à la fois à de fortes pressions des usagers/électeurs et à des évaluations multiformes permanentes.

Notre objectif est plus modeste. Il est de contribuer à décroiser le champ des recherches sur les politiques scolaires et d'attirer l'attention sur la nécessité de penser l'ensemble des jeux et conflits d'acteurs et des logiques institutionnelles qui, à tous les niveaux, les produisent et les façonnent en mettant entre parenthèses – au moins provisoirement – la question de leurs conséquences en termes de performances scolaires, et d'élargir la focale vers la construction des questions scolaires comme problèmes publics et politiques, et ce faisant, de s'intéresser à la fois à la sédimentation historique des définitions concurrentes de ce que doit être l'école et aux milieux et acteurs en compétition qui les promeuvent dans et hors l'institution.

Le comité éditorial

politix

revue des sciences sociales du politique

Rédaction

**Département de science politique
Université Paris I
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05**

Secrétaire de rédaction

**Marie-Hélène Bruère
Marie-Helene.Bruere@univ-paris1.fr**

Rédacteurs en chef

Dominique Linhardt, Yasmine Siblot

Directeur de publication

Jean-Louis Briquet

**Éditions De Boeck Université
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles
Belgique**

ISSN : 0295-2319

Périodicité : revue trimestrielle

Imprimé en Belgique

Parution : juin 2012

Dépôt légal

juin 2012 – 2012/0074/234

**Revue soutenue par l'Institut des
Sciences Humaines et Sociales du CNRS,
le Centre national du livre
et le Département de science
politique de la Sorbonne**

© De Boeck s.a., 2012

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

**La revue *Politix* est diffusée en ligne en
texte intégral sur www.cairn.info, portail
de revues de sciences humaines et sociales,
depuis le numéro 65 (2005/1) jusqu'au der-
nier numéro paru.**

L'ambition de *Politix* est de participer à la diffusion de travaux universitaires en science politique, de nourrir le dialogue entre cette dernière, les disciplines historiques et les sciences sociales, de contribuer au débat public en confrontant les thèmes qui y sont débattus aux acquis de la recherche empirique. En permettant à de jeunes auteurs de présenter les résultats de leurs recherches, en s'ouvrant à des travaux novateurs intéressés par la dimension politique des phénomènes sociaux, *Politix* entend renouveler les thèmes abordés par la science politique et décloisonner ainsi la discipline dans la perspective d'un véritable débat interdisciplinaire.

Cette ouverture se manifeste par :

- un regard nouveau sur les thèmes canoniques de la science politique ;
- l'exploration de nouveaux champs de recherche ;
- une attention envers une certaine « actualité » à partir de l'approche critique et empirique des sciences sociales du politique.

Comité scientifique

L. Boltanski (EHESS), M. Callon (Mines ParisTech), A. Cambrosio (Université McGill), C. Charle (Université Paris 1), J. Chevallier (Université Paris 2), A. Desrosières (INSEE-EHESS), A. De Swaan (Université d'Amsterdam), M. Diouf (Université Columbia), M. Dobry (Université Paris 1), S. Epstein (Université hébraïque de Jérusalem), P. Favre (IEP Grenoble), D. Gaxie (Université Paris 1), J. Gerstlé (Université Paris 1), P. Geschiere (Université d'Amsterdam), J. Leca (IEP Paris), G. Lenclud (CNRS, Paris), A. Mastropaolo (Université de Turin), G. Mauger (CNRS, Paris), P. Muller (CNRS, Paris), M. Offerlé (ENS Paris), T. Tackett (Université de Californie Irvine).

Comité éditorial

C. Achin (Université Paris Est-Créteil, CRESSPA-CSU), E. Agrikoliansky (Université Paris Dauphine, IRISSO), Y. Barthe (CNRS, CSI-Mines ParisTech), J.-L. Briquet (CNRS, CRSP-CESSP), M.-H. Bruère (Université Paris 1, CRPS-CESSP), A. Collovald (Université Nantes, CENS), F. Desage (Université Lille 2, CERAPS), B. Gaïti (Université Paris 1, CRPS-CESSP), J.-P. Heurtin (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, CARPO), D. Linhardt (CNRS, IMM-GSPM), C. Lomba (CNRS, CRESPPA-CSU), C. Moreau de Bellaing (ENS Paris, CMH), N. Renahy (INRA, CESAER), C. Robert (Sciences Po Lyon, Triangle), F. Sawicki (Université Paris 1, CRPS-CESSP), Y. Siblot (Université Paris 1, IDHE), A. Spire (CNRS, CERAPS-Université Lille 2).

Comité de lecture

R. Banegas (Université Paris 1, CEJPMA), R. Bertrand (FNSP, CERI-Sciences Po Paris), L. Blondiaux (Université Paris 1, CRPS-CESSP), D. Cardon (Orange Labs, Laboratoire des usages), Y. Déloye (IEP de Bordeaux, SPIRIT), N. Dodier (EHESS, IMM-GSPM), O. Fillieule (Université de Lausanne, CRAPUL), B. François (Université Paris 1, CRPS-CESSP), C. Guionnet (Université Rennes 1, CRAPE), P. Hassenteufel (Université Versailles Saint-Quentin, CARPO), P. Laborier (Université de Picardie, CURAPP), P. Lehingue (Université de Picardie, CURAPP), C. Lemieux (EHESS, IMM-GSPM).

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Envoi électronique

Les articles sont à envoyer en version électronique à Marie-Hélène Bruère. Ils n'ont pas été publiés auparavant et ne sont pas en cours de publication ailleurs. Ils doivent être accompagnés d'une page de présentation de l'auteur – nom, prénom, adresse personnelle, statut, institution de rattachement – ainsi que d'un résumé en français et en anglais (titre compris) et d'une courte biographie (5 à 6 lignes).

Nombre de signes maximum

Article : Les articles ne doivent pas excéder 60 000 signes (notes de bas de page et espaces compris).

Notes de lecture : Les notes longues comprennent entre 12 000 et 18 000 signes. Les notes courtes entre 3 000 et 5 000 signes. Attention. Il n'y a jamais de références infrapaginales, les références à d'autres livres ou articles sont à insérer dans le corps du texte et à mettre entre parenthèses.

Consignes de présentation

Times, corps 12 (titre : corps 16, sous-titre : corps 14). Interligne simple.

Deux niveaux de subdivision : section (en gras), sous-section (en italique).

Vos nom et prénom suivent le titre et sous-titre.

Éviter de procéder à d'autres mises en forme de votre texte.

Consignes rédactionnelles

Citations toujours entre guillemets à la française (« ... »), quelle que soit la longueur. En cas de besoin, utiliser des guillemets à l'anglaise dans un passage déjà entre guillemets ("...").

Toute modification d'une citation (suppression, adjonction, remplacement de mots ou de lettres, etc.) par l'auteur du texte est signalée par des crochets droits [...].

Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italique (*sine qua non*).

Les noms propres sont en lettres minuscules (et non en capitales).

Les majuscules sont accentuées.

Ecrire « les années 1980 » (et non « les années 80 » ou « les années quatre-vingts »).

Présentation des références en bas de page

Pour un ouvrage : Dubois (V.), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999.

Pour un ouvrage collectif : Lagroye (J.), dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003 (s'il s'agit d'un ouvrage en anglais, remplacer dir. par ed. ou eds).

Pour une thèse : Willemez (L.), *Des avocats en politique. Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris 1, 2000.

Pour le chapitre d'un livre collectif : Bachir (M.), « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action publique », in François (B.), Neveu (E.), dir., *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Pour un article : Elster (J.), « Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, 44 (2), 1994.

Pour une communication : Cardon (D.), Heurtin (J.-P.), « Risquer son opinion. La mise à l'épreuve de la parole des auditeurs à RTL », communication au colloque du CEVIPOF, *L'engagement politique : déclin ou mutation ?*, Paris, 4-6 mars 1993.

Tarifs d'abonnement 2012 TTC

	France / Belgique	Monde
Particuliers	<input type="checkbox"/> 65 €	<input type="checkbox"/> 69 €
Institutions	<input type="checkbox"/> 115 €	<input type="checkbox"/> 119 €

Abonnements et ventes au numéro (bon de commande à renvoyer en fin de volume)

De Boeck Services

Fond Jean Pâques, 4 – 1348 Louvain-La-Neuve – BELGIQUE

Tél. : +32 (0) 800/99 613 – Fax : +32 (0) 800/99 614 – Mail : abo@deboeckservices.com

Politix : accès en ligne

Les articles de la revue *Politix* sont accessibles sur www.cairn.info depuis le premier numéro de 2005.

Les particuliers peuvent s'abonner à la revue *Politix* sur www.cairn.info, et acheter des numéros papier (à partir du numéro 85). L'achat d'un numéro papier sur www.cairn.info ouvre l'accès immédiat en ligne à l'utilisateur particulier.

Les institutions qui souhaitent bénéficier d'un accès en ligne à la revue *Politix* peuvent contacter Cairn à cette adresse : licences@cairn.info.